

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 26 mai 2016 à 19 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Christian Lebel	M. Reynald Cormier

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10444)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Demande d'aide financière – programme PAARRM
3. Levée de l'assemblée

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PAARRM
(Rés. # 10445)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu une lettre de la Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré confirmant l'admissibilité de la Municipalité au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

Considérant les critères d'admissibilité pour les projets qui doivent être demandés sur ce programme ;

Considérant que la demande doit être acheminée au plus tard le 29 mai 2016, sinon elle sera refusée ;

Considérant les priorités de travaux que la Municipalité a établies ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps fasse parvenir à la Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré le formulaire de demande d'aide financière en lien avec le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports du Québec. La liste des projets demandés est la suivante par ordre de priorité :

- 1) Réfection du revêtement mécanisé d'une partie de l'avenue de la Montagne et de l'avenue Royale ainsi que l'ajout de revêtement sur l'avenue Marcel-Legendre pour un montant évalué à 50 000 \$.
- 2) Confection de plan et devis pour le revêtement mécanisé du chemin du Curé pour un montant évalué à 15 000 \$.

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à signé tout formulaire en lien avec cette demande.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10446)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 07.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier